

Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Assemblée générale du 22/02/2018

Projet de Procès-verbal à approuver par l'AG de 2019

Présences

Présents

DE SMET	Emilie	ALTEO asbl
TREMOUROUX	Marc	ALTEO asbl
LONOBILE	Gaetano	ALTEO asbl
DABEUX	Thomas	ANAHM asbl - NVHVG vzw
LECLERCQ	Marie-Louise	AP ³
DOHET	Isabelle	ASPH asbl
DE WISPELAERE	Nathalie	ASPH asbl
LEMAIRE	Delphine	Doof Vlaanderen
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw
CANNELLA	Laeticia	Le Silex asbl
KETELAER	Anne	Les Briques du GAMP
VRYDAG	Ronald	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
WILMET	Eric	UNMS/NVSM
VAN DEN EEDE	Veerle	VFG
YALCIN	Melis	VFG

Procurations

SNOECK	Vincent	ATINGO	ANAHM - NVHVG
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques	À AP3
SCHLEMBACH	Peter	Kleines Forum	à KVG
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC	à Altéo

Excusés

Patrick	FINDERS-BINJE	AHVH asbl-vzw
Herman	DE SMET	AHVH asbl-vzw
BUNCKENS	Julien	ALTEO asbl
RUTJES	Bernadette	ANAHM asbl – NVHVG vzw

BURNOTTE	Jocelyne	AP ³
MARLIERE	Gisèle	ASPH asbl
BOURDEAUDUCQ	Christine	ASPH asbl
LEBAILLY	Florence	ASPH asbl
SNOECK	Vincent	ATINGO
SPARENBERG	Nathalie	ATINGO
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
TIHON-DECOKELE	Christiane	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
VAN HOOREBEKE	Andy	Doof Vlaanderen
BOUQUELLOEN	Frédéric	FFSB
PICRON	Frankie	FFSB
SCHLEMBACH	Peter	Kleines Forum
SPODEN	Doris	Kleines Forum
BORRE	Ingrid	KVG vzw
KEMPEN	Marc	KVG vzw
SCHREUDERS	Pierre	KVG vzw
VANBAEL	Lieve	KVG vzw
VERMEEREN	Henk	KVG vzw
TOURNE	Johan	LCM-ANMC
HELLEMANS	Bertout	LCM-ANMC
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
AGONI	Cinzia	Les Briques du GAMP
POLLENTIER	Leen	UNMS/NVMS
DECHAMPS	Ivan	UNMS/NVMS

Absents

VERHAEGEN	Patrick	ALTEO asbl
DEGODENNE	Léon	ASPH
JANSSENS	Iris	LCM-ANMC
DEGRYSE	Elisabeth	LCM-ANMC
DU BOIS	Marc	LCM-ANMC
HEINEN	Jean-François	LCM-ANMC
JADIN	Noémie	LCM-ANMC
VAN DE WALLE	Martine	LCM-ANMC
VAN KETS	Katrien	LCM-ANMC
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
MAGIS	Michel	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
BEAUSAERT	Christine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
GERYL	Maaikke	UNMS/NVMS
DEBBAUT	Peter	UNMS/NVMS
ENGELEN	Marieken	UNMS/NVMS
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVMS
ROMBAUTS	Jokke	UNMS/NVMS

NIESTEN	Reinhart	VFG vzw
BEYERS	Sophie	VFG vzw
VERWIMP	Kris	VFG vzw

Invité : Daniel Tresegnie, Conseiller général à la DG Personnes handicapées et responsable du secrétariat du BDF

Secrétariat : Véronique Duchenne, Olivier Magritte

Le Président, Pierre Gyselinck, constate que le quorum est atteint : 15 organisations membres sont présentes ou valablement représentées. Il déclare l'Assemblée générale ouverte. Il remercie les présents et signale les excusés.

Le Président précise que le CA propose d'ajouter un point supplémentaire entre le point 9 et le point 10 et intitulé « modification de la cotisation ».

A. Assemblée générale ordinaire

1) Approbation du PV de l'AG du 23 février 2017

P. Gyselinck souligne l'ordre du jour chargé. Il ne souhaite pas passer en revue ce document connu des participants. Il est bien entendu ouvert aux questions.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2017 est approuvé.

2) Membres : affiliations et désaffiliations 2017

Pierre Gyselinck annonce la candidature de l'association 'L'œuvre fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants'.

Le Conseil d'administration a examiné les documents introduits et a considéré que l'association répond aux conditions d'admission au BDF.

Le CA propose donc à l'AG que 'L'œuvre fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants' devienne membre à partir de 2018.

L'AG accepte à l'unanimité l'adhésion de 'L'œuvre fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants' à partir de 2018.

3) Présentation du Rapport d'activité 2017

Le Président cède la parole l'administrateur, Ronald Vrydag, pour la présentation du rapport d'activité 2017 .

Ronald Vrydag remercie le secrétariat pour le travail réalisé et explique qu'il se concentrera sur les thèmes essentiels, soulignant que l'objectif principal du BDF reste fondamentalement la mise en œuvre de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées (UNCRPD).

- Le suivi et mise en œuvre de la Convention : l'interpellation des gouvernements initiée en 2016 a permis de tirer des conclusions en 2017. Le constat est très partagé car le nombre de retours a été décevant. Le BDF a jugé important de rendre public un état des lieux. Une communication autour de 5 thèmes a été faite vers la presse. La presse francophone a bien relayé nos constats ; la presse néerlandophone et germanophone n'ont pas donné de suite.
- Le BDF a saisi l'opportunité de la Conférence des Etats Parties à New-York pour intégrer au cœur de la déclaration officielle de la Belgique un rappel clair en faveur du développement de conseils d'avis indépendants et actifs.
- Le BDF s'est aussi rattaché au processus du rapportage volontaire des Objectifs du Développement Durable (SDG's) et, au travers d'un rapport rédigé dans l'urgence, a fustigé le rapport belge pauvre sur le plan du handicap et sans implication de la société civile. Il a rappelé, pour le travail de mise en œuvre concret à venir, le nécessaire lien à créer entre les SDG's et l'UNCRD, rappelant que les SDG's sont plus que de la coopération au développement. Pour toutes ces raisons, le BDF n'a pas souhaité participer à la délégation de la Belgique au Forum Politique de Haut Niveau organisé à New-York en juillet 2017 parce qu'il n'a pas été consulté sur le rapport, et parce qu'il est ressorti des contacts qu'il avait eus, qu'il aurait été bridés dans sa prise de parole. Par contre, il a jugé important d'organiser avec l'EDF le 3 mars 2018 à Bruxelles, une matinée de rencontre et d'y examiner les défis et les attentes de la mise en œuvre des SDGs en Europe et en Belgique.
- Le BDF a investigué sur le calendrier des rapports 2 et 3 de la Belgique par les experts du comité handicap de l'ONU : ce travail de suivi, plus léger que le rapportage premier, sera néanmoins essentiel sur le plan de l'évaluation de la situation en Belgique.
- L'article 19 UNCRPD et le Commentaire général de l'ONU a aussi fait l'objet d'une grande attention. Son impact sera énorme. Le GT éthique au sein du CSNPH y travaille pour l'instant. Pour le BDF, le point de départ est le choix entre différentes options.
- L'expertise du BDF est appréciée à l'étranger ; c'est un échange par ailleurs profitable au BDF et qu'il souhaite poursuivre.
- Le Traité de Marrakech est un dossier important sur le plan de l'inclusion des personnes aveugles. Sa mise en œuvre effective en octobre 2018 est fortement attendue.
- Le Pilier social européen : le BDF a rendu sa position dans l'urgence en rappelant que les personnes handicapées doivent avoir une place reconnue et digne au sein du cadre social européen en devenir.
- L'European Disability Card (EDC) est devenue un outil concret en Belgique : le secrétariat du BDF a participé aux réunions du comité de pilotage et le CA a régulièrement apporté sa contribution aux réflexions sur les principes et leur mise en œuvre concrète.
Le kick-off du 19 octobre a été une belle organisation. Fin 2017 : 7000 cartes ont été délivrées et des prestataires de services adhèrent toutes les semaines à sa reconnaissance. L'ambition est bien évidemment d'élargir

au-delà des 8 pays. Le BDF peut être fier : c'est une idée qui est née au sein de cette AG !

- Le projet de directive 'European Accessibility Act' (EAA) : le dossier avance; le dossier d'origine a été déforcé mais le lobbying a permis d'aboutir à un texte au final fort avancé et contraignant pour les concepteurs et entrepreneurs et qui permettra au final de renforcer l'accès des Personnes Handicapées aux biens et aux services. Les discussions sont actuellement en cours entre le Conseil, le Parlement et la Commission et on espère une directive en 2018.
- La directive 'Web' : le BDF a initié un groupe de travail avec Anysurfer et a été associé, avec le CSNPH, à la réflexion menée par le Ministre en charge de la digitalisation et son administration. Les travaux se poursuivront en 2018.
- Le Design for all : le dossier avait bien débuté et une collaboration avait été mise en place avec la professeure Herssens. Le dossier a été pour l'instant rétrogradé comme non prioritaire par le CA car les discussions sont toujours en cours au niveau européen.
- Dans le cadre de la problématique de l'accès des « scootmobiles » aux transports en commun, le BDF a participé à une réflexion à la Commission européenne

Olivier Magritte poursuit la présentation du rapport d'activités et souligne les éléments suivants :

- La participation du BDF aux instances EDF : Gisèle Marlière a été reconduite dans son mandat d'administratrice mais elle n'ira pas au-delà de la durée du présent mandat. Il faudra trouver un autre candidat BDF, ainsi qu'un remplaçant pour les groupes de travail EDF « Droits de l'Homme » et « non-discrimination »
Pour rappel, P. Gyselinck siège au CA de l'EDF pour l'AEH (Action Européenne pour le Handicap) et au Comité des Finances ainsi que dans le groupe de travail «Inclusion ».
Le CA du BDF et le secrétariat du BDF préparent activement les réunions de l'EDF et la parole du BDF compte au sein de l'EDF.
Le financement de l'EDF s'améliore: la gestion a été revue et un bonus a été dégagé fin 2016. L'EDF a introduit la notion de fundraising ; le BDF a demandé la clarté et un code de conduite.
- Lors du Parlement européen des personnes handicapées du mois de décembre 2017, le BDF a assuré une prise de parole, via un autoreprésentant. Le projet de texte avait été endossé par le CA. Le témoignage était sincère et représentatif de l'ensemble des besoins des Personnes Handicapées.
Ce fut aussi l'occasion pour l'EDF de voter 2 résolutions – l'une sur la participation aux élections et l'autre sur les défis de l'Europe pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées - ; ces textes peuvent être utilisés par les associations du BDF dans leurs contacts.

- Les Journées européennes des personnes handicapées ont été l'occasion de rappeler que « *nous sommes tous des citoyens* ». L'*Accessibility Award* a mis en évidence les bons exemples de participation à la prise de décision dans les villes de Lyon et Luxembourg.
- La Plateforme des Conseils d'avis handicap s'est réunie à 3 reprises en 2017 autour de dossiers transversaux : décret inclusion, PVF et BAP, la mise en place et le travail des conseils d'avis, ... sans oublier le suivi des dossiers européens
- En réponse à la demande formulée par l'Assemblée Générale en 2017, une attention particulière a été apportée à la communication du BDF :
 - ⇒ 7 directo à thématique particulière
 - ⇒ 12 BDF en action
 - ⇒ Beau suivi dans la presse
 - ⇒ Visites internet stables
 - ⇒ Partie « Members only » pour les membres
 - ⇒ Nombreuses demandes de participation vers les personnes de contact dans les associations
 - ⇒ AG et réunions de travail informelles
- Les années 2018 et 2019 sont des années électorales : les associations sont encouragées à utiliser le travail du BDF

4) Approbation du Rapport d'activité 2017

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

5) Présentation des comptes 2017

Emilie De Smet présente les comptes 2017 .

Au niveau du bilan

- Le total de l'actif s'élève à **47.758,92€**
- Le total du passif s'élève à **47.758,92€**
 - N'oublions pas que le BDF doit s'acquitter chaque année d'une cotisation de **8000,00€** auprès de l'EDF. Le Conseil d'administration veille à ce que le BDF dispose toujours au minimum d'une année d'avance pour le paiement de cette cotisation
 - Le poste « autres dettes diverses » de **725,91 €** correspond à des frais de déplacement et de séjour qui n'ont pas été remboursés en 2017 aux intéressés. Ces montants sont couverts par des remboursements reçus de l'EDF. Ce montant total comprend également le remboursement à l'EDF d'un défraiement qui nous avait été versé 2 fois. Ces montants leur ont été remboursés début 2018.
- Actif et passif sont en équilibre

Au niveau du compte de résultat

- Le total des charges s'élève à **12.565,05 €**, en augmentation par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par le fait, que le Conseil d'administration a décidé de supporter, à titre tout à fait exceptionnel, certaines dépenses sur fonds propres : il s'agit de l'envoi d'un « observateur » au Board de l'EDF à Tallinn auquel ne pouvait participer Madame Marlière et des frais de déplacement de Pierre Gyselinck pour participer au lancement de la Carte Européenne de Handicap.
 - La cotisation EDF constitue, comme chaque année, le poste le plus important à ce niveau : **8.000,00 €**
 - Le poste « frais de déplacement » reprend les déplacements à l'étranger effectués dans le cadre des réunions organisées par l'EDF. Ce poste est plus élevé que de coutume car, cette année, Pierre Gyselinck a représenté l'EDF à Genève dans le cadre de la Conférence régionale de l'ONU sur les SDG's. Ce déplacement était très onéreux car décidé très tardivement par l'EDF. Les frais avancés par le BDF gonflent ce poste, mais ils ont été intégralement remboursés par l'EDF.
 - En 2017, nous n'avons dû supporter aucun frais de salles de réunions étant donné que nous avons eu la chance de pouvoir utiliser les salles du SPF Sécurité sociale.
 - Il est à noter qu'au cours de cette année 2017, le BDF a eu la possibilité d'être représenté lors de la Conférence des Etats Parties de l'UNCRPD à New-York. L'ensemble des frais inhérents à ce déplacement ont été directement pris en charge par le SPF Sécurité sociale. Le BDF n'a donc pas dû avancer l'argent.

- Le total des produits s'élève à **18.321,74 €**.
 - Il s'agit principalement des cotisations des organisations membres du BDF
 - Le poste « Participation aux frais » correspond aux remboursements reçus de l'EDF suite à la participation à des réunions européennes. Cette année, ce montant est assez élevé par rapport aux années précédentes car il inclut des montants que l'EDF ne nous avait pas remboursés en 2016. De plus intervient dans ce montant le remboursement des frais supportés par le BDF pour la participation de Pierre Gyselinck à la Conférence régionale de l'ONU sur les SDGs à Genève.
 - Pour cette année 2017, les produits financiers ne s'élèvent qu'à **14,92 €**, en diminution.
 - Le poste « produits exceptionnels » correspond à la différence entre les « per diem » remboursés par l'EDF pour la participation à ses réunions d'instances et les frais réels présentés par les membres du CA lorsqu'ils participent à une réunion de l'EDF. Ces différences sont du « bénéfice » pour le BDF.

- Le compte de résultat pour l'exercice 2017 présente donc un boni de **5.756,69€**

En conclusion, la santé financière du BDF est saine et les réserves constituées permettront au BDF de faire face aux frais prévus dans le cadre du plan d'action 2018.

L'assemblée générale n'a aucune question.

6) Présentation du rapport du Commissaire aux comptes 2017

Victor Angillis a été chargé de l'établissement de ce rapport. Olivier Magritte lui a présenté l'ensemble des pièces comptables du BDF et s'est entretenu avec lui sur les mouvements. Victor Angillis a effectué les vérifications d'usage et son rapport ne comporte aucune réserve. M. Angillis n'ayant pu participer à la présente Assemblée générale, le Président lit la déclaration qu'il a établie.

Pierre Gyselinck remercie Victor Angillis pour son travail de vérification.

7) Approbation des comptes 2017

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans observations.

8) Décharge du Commissaire aux comptes

L'assemblée accorde la décharge au commissaire aux comptes.

9) Décharge des Administrateurs

L'Assemblée générale accorde la décharge aux administrateurs.

9 bis) Modification de la cotisation

Emilie De Smet rappelle le cadre de cette proposition du CA : lors de l'AG 2017, il avait été annoncé que, tenant compte de l'évolution de la situation budgétaire de l'association, le Conseil d'administration envisagerait une diminution du montant de la cotisation des membres du BDF.

Plusieurs scénarios ont été envisagés. Dans sa proposition, le CA a souhaité faire preuve de prudence en tenant compte du risque de voir la cotisation EDF augmentée à l'avenir.

Il a donc décidé de retenir le scénario d'une diminution linéaire de la cotisation demandée à chaque organisation membre du BDF.

La diminution proposée est de 10% à valoir sur la cotisation indexée de la seule année 2018.

Le tableau des cotisations contenu dans le règlement d'ordre intérieur est adapté en conséquence.

Pour l'année 2017, le total des cotisations perçues était de 12.915,51 €.

Pour l'année 2018, le total des cotisations budgétées sera de 11.942,50 €. Cette projection tient compte de l'adhésion d'une association supplémentaire.

Emilie De Smet demande l'accord de l'AG sur deux points :

1. En application de l'article 5 des statuts, déroger exceptionnellement pour l'année 2018 au montant de la cotisation dont le montant est fixé selon les dispositions du Titre IV, article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur
2. Et en conséquence, accepter, comme proposé par le CA, une diminution à hauteur de 10 % du montant de la cotisation, pour la seule année 2018

L'AG marque son accord à l'unanimité de ses membres.

10) Présentation du plan d'action 2018

Veerle Van den Eede souligne la priorité essentielle : continuer la mise en œuvre de l'UNCRPD et préparer le prochain rapport alternatif – d'avril ou novembre 2018, selon les informations que nous attendons de l'ONU -, plus léger car il s'agit cette fois d'un rapport simplifié, mais non moins important dans sa préparation. Cela nécessitera une réunion avec les conseils et les membres du BDF.

Le BDF souhaite aussi participer cette année au mois de juin à la Conférence des Etats Parties à New York.

Il espère recevoir régulièrement des informations sur les projets de rédaction relatifs au General Comment de l'article 4.3.

L'analyse des articles du Groupe 3 de la Charte sociale européenne révisée nécessitera elle aussi l'organisation d'une réunion de travail avec les associations.

Les SDG's couvrent tout le champ socio-économique et culturel de chaque Etat membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). A ce titre, ils constituent un cadre d'opérationnalisation à court et moyen terme de l'UNCRPD. Le BDF devra faire connaître ces SDG's à ses organisations membres et amener les différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale à identifier les Conseils d'avis des personnes handicapées comme partenaires incontournables du processus de mise en œuvre et de suivi des SDG's en Belgique.

Le BDF organisera en collaboration avec l'EDF le 3 mars 2018 une demi-journée de conférence consacrée à la mise en œuvre des SDG's.

Plusieurs dossiers favorisant la liberté de mouvement figureront aussi dans les travaux de suivi prioritaire du BDF : l'adoption du projet de directive sur l'European Accessibility Act – c'est un morceau difficile qui arrive car il faudra convaincre les gouvernements -, la promotion du développement de l'European Disability Card et le suivi de la mise en œuvre concrète de la directive Web

Les élections européennes de 2019 devront amener le BDF à rappeler sa position dans des dossiers essentiels : le secrétariat organisera une réunion avec ses membres à l'automne pour définir les contours et le contenu du mémorandum du BDF. Dans ce cadre, le BDF apportera son éclairage pour une application

concrète du Pilier social européen et de l'article 19 de l'UNCRPD, notamment au travers de la mise en œuvre des Fonds structurels européens.

La participation active du BDF au sein des instances EDF et lors des réunions de la plateforme des conseils d'avis se poursuivra également.

La communication a atteint une vitesse de croisière et répond aux attentes des membres du BDF ; il est essentiel à présent de la stabiliser. Il reste aussi important que les associations fassent retour des besoins du terrain.

11) Présentation du budget 2018

Emilie De Smet présente les volets charges et produits

Charges

- Pour cette année 2018, le principal poste de dépenses est la cotisation EDF. Celle-ci s'élève à **8.000,00 €**.
- Nous avons prévu les postes de dépense habituels en matière d'assurance, de publication, de représentation et de tenue de comptes.
- Nous avons ouvert un poste « Frais de déplacements » dans lequel nous avons prévu un montant de **150,00 €**.
- Le poste « organisation de tables rondes » vise à couvrir les frais d'organisation d'événements de type « table-ronde », ou « conférence ». Un poste de dépenses de **1.500,00 €** est budgété à cet effet. Au cours de l'année 2018 nous serons vraisemblablement amenés à organiser des réunions dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} rapport alternatif UNCRPD et dans le cadre du suivi des SDGs. Comme chaque année, nous prévoyons une enveloppe budgétaire, mais nous ferons de notre mieux pour l'utiliser au minimum.
- Enfin, un montant de **1.500,00 €** a été prévu pour la maintenance et l'hébergement du site Internet.

Produits

- Les cotisations de nos membres restent la partie la plus importante des produits du BDF. Cette ressource est utilisée principalement pour le paiement de la cotisation du BDF à l'EDF. Cette année, ce poste est budgété à hauteur de **11.950,00 €**, en diminution par rapport à l'année précédente. C'est le résultat de la diminution linéaire de 10% des cotisations réclamées à nos membres que nous avons décidée il y a quelques minutes.
- Normalement, nous ne devrions pas devoir faire appel aux réserves des années antérieures au cours de cet exercice.

Elle insiste sur le fait qu'une augmentation de la cotisation EDF n'est jamais à exclure.

12) Adoption du plan d'action 2018

L'assemblée à l'unanimité marque son accord sur le plan d'action 2018.

13) Adoption du budget pour 2018

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le budget 2018.

La première partie de l'Assemblée générale consacrée aux obligations statutaires se termine.

Il n'y a pas de points divers.

=====

B. Assemblée générale extraordinaire

Pierre Gyselinck rappelle que cette AG doit renouveler le CA actuel dont le mandat arrive à son terme.

6 candidatures ont été introduites, à savoir celles de Emilie De Smet, Gisèle Marlière, Veerle Van den Eede, Thomas Dabeux, Pierre Gyselinck et Peter Schlembach.

Les candidats présentent les qualités et compétences requises et remplissent les conditions légales et statutaires.

Pierre Gyselinck propose un vote en « bloc » de ces candidatures, sauf si un membre demande un vote par personne.

L'AG à l'unanimité s'exprime en faveur d'un vote en bloc. L'AG à l'unanimité se prononce en faveur de la nomination de l'ensemble des candidats au titre d'administrateurs.

Pierre Gyselinck remercie l'AG pour sa confiance, ajoute que le CA du 13 mars décidera d'une répartition des rôles et que les statuts seront ensuite adaptés et publiés au Moniteur Belge.

=====

C. Partie informative : présentation de l'article 19 de l'UNCRPD et du Commentaire Général de l'ONU y afférent

Véronique Duchenne présente, une analyse succincte de l'article 19 et de la recommandation votée par l'AG de l'ONU en septembre 2017. Elle projette et développe le power point joint.

Elle précise bien que cette réunion se veut informative. Elle répondra aux éventuelles questions de clarification mais l'échange sur le fond et la portée de cette disposition aura lieu à la fin du mois de mai. Le groupe de travail éthique

au sein du CSNPH aura alors normalement terminé sa réflexion et la portera à la connaissance du BDF qui pourra la compléter.

Échanges avec la salle

Marie-Louise Leclercq, AP3 : la recommandation suscite beaucoup de questionnement au sein de petites structures. On n'est pas certain que les personnes souhaitent vivre seules, même avec un assistant.

Pierre Gyselinck : la liberté de choix est essentielle. On ne veut pas le retour à de grosses structures.

Lien Van De Wiel : dans quelle mesure la recommandation pourra-t-elle influencer sur le PVF en Flandre ?

Véronique Duchenne : le PVF va dans le sens de la recommandation puisque l'argent que reçoit la Personne Handicapée peut être utilisé avec une relative liberté, moyennant justification rationnelle. La question est de savoir si le budget total PVF pourra satisfaire à tous les besoins de toutes les Personnes Handicapées : les listes d'attente sont en effet importantes et on sait déjà que certaines Personnes Handicapées n'auront pas leur budget, dans le meilleur des cas, avant un terme de 2 années.

Anne Ketelaer : une recommandation juridique est du « soft law » ; il est d'autant plus complexe de l'appliquer en tant que tel en Belgique car les réalités sont différentes selon les régions, et qu'il n'y a aucune transversalité dans les politiques menées.

Daniel Tresegnie : la note de position doit pousser les politiques vers une direction, en tenant compte de la réalité de la Belgique. Les outils même moraux peuvent aider.

Eric Wilmet : il y a trop dans ce commentaire et le risque est qu'il en devienne inapplicable. La question à se poser est celle de savoir si toutes les Personnes Handicapées ont envie d'être désinstitutionnalisées ?

Pierre Gyselinck : si la personne souhaite vivre avec d'autres, pourquoi ne pas respecter son choix ? Les fonds manquent souvent pour aller au bout d'une logique.

Daniel Tresegnie : le nœud de la réflexion est de savoir s'il est concevable d'être à la fois en institution et d'exprimer ses choix, vivre sa vie. Mais cela, sans préjuger de ce que dira le groupe de travail éthique.

Marc Trémouroux : les progrès trouvent leur ciment dans l'utopie. Actuellement, l'idée de la désinstitutionnalisation est folle. Mais est-ce que la question n'est pas de savoir quelle serait la procédures à suivre pour y parvenir? Il faut aussi savoir ce que l'on met dans certains mots et quelles sont les barrières actuelles.

Il n'y a plus d'autre interpellation à ce stade.

Pierre Gyselinck propose de clôturer le sujet.

Daniel Tresegnie souhaite amener quelques divers. Il rappelle et précise :

- La matinée de réflexion SDG's le 3 mars : les inscriptions se font sur le site de l'EDF
- La réunion Directive Web : 29 mars à la Finto
 - Fedict a sollicité BDF et CSNPH pour élaborer les questions qui seront mises sur la plateforme citoyenne et définir un certain nombre de choses dans les arrêtés d'exécution de la loi
 - Appel dans chaque association à des duos : décideur/communicateur et technicien
- La réunion désinstitutionalisation : fin mai
- La réunion « Rapportage UNCRPD » : 1^{er} trimestre ou second semestre , réunion ou consultations électroniques en fonction de ce que le calendrier de l'ONU permettra.

Pierre Gyselinck remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur accompagnement à cette réunion ainsi que tous les participants pour leur attention et participation active. Il remercie aussi les traducteurs et le secrétariat pour leur soutien.

La séance est levée à 16h.